



Ambassade de France en Guinée Conakry

LETTRE DE COMMANDE (2025-REAMENAGEMENT VISAS-AMB-LDC) :
AMBASSADE – REAMENAGEMENT DU SERVICE DES VISAS, CONAKRY, GUINEE (selon le devis n°PR2510-1094 du 01/10/2025, fourni en annexe 1)

**Dans le cadre de l'OPERATION
2025 - CONAKRY – Campus – Réaménagement du service des visas**

ENTREPRISE:	<input type="text"/>	MT SOLUTIONS
MONTANT H.T. :	<input type="text"/>	474 770 970
TVA (18%) :	<input type="text"/>	0

LOT OU PRESTATION: Réaménagement du service des visas de l'Ambassade de France de Conakry

CONTRAT NOTIFIE LE (à inscrire par le Représentant du pouvoir Adjudicateur) :

A - Identification de la maîtrise d'ouvrage.

Ambassade de France en Guinée Conakry

Ordonnateur Principal:	Le Ministre de l'Europe et des Affaires Etrangères
Ordonnateur Secondaire	L'Ambassadeur de France en Guinée Conakry
Comptable public assignataire des paiements:	La Direction Spécialisée pour les Finances Publiques à l'Etranger.
Personne habilitée à donner des renseignements :	Direction des Immeubles et de la Logistique (DIL/OIM/SE4 à Paris) et son antenne immobilière d'Abidjan

B - Identification du titulaire.

Entreprise :	MT SOLUTIONS
Représentée par :	Monsieur Cedric ANDRE
Siège social :	Quartier Coleah Secteur Terrasse - Rue M.A.004 - CONAKRY - GUINEE
E-mail :	callcenter@mt-solutions.africa / cedric@mtsolutions.africa
N. téléphone :	00244623646455 / +224 628 89 22 22

C - Désignation de l'opération.

Dénomination de l'opération:

CONAKRY – Campus - Travaux de réaménagement du service des visas

Lieu d'exécution:

Ambassade de France en Guinée
G76P+843, Avenue du Commerce – Kaloum, Blvd de Commerce
CONAKRY - GUINEE

Description sommaire de l'opération:

La prestation objet du présent contrat vise à mener des travaux de réaménagement des locaux du service des visas, à l'Ambassade de France en Guinée Conakry, afin d'optimiser les espaces et leur fonctionnalité.

Elle vient en réponse au cahier des charges fourni le 20 juin par le client à l'entreprise lors de sa consultation (fourni en annexe n°2 à la présente lettre de commande).

L'emplacement des murs porteurs est à vérifier au préalable de toute démolition de cloisonnement. En cas de doute sur la qualité d'un mur porteur, la proposition par le titulaire d'une solution technique de préservation de la structure porteuse, ou la modification des cloisonnements et circulations imaginés pour le projet est indispensable.

Une légère modification du recloisonement imaginé dans le cahier des charges a été proposée par l'entreprise suite à sa visite sur site. Tant que le déplacement de cloisons ne contredit pas l'objectif de réaménagement recherché (exprimé dans le cahier des charges), des modifications des cloisonnements prévus sont acceptables (à la condition d'être validées au préalable par le client).

Le service qui fait l'objet d'un réaménagement étant situé dans une zone sécurisée du site diplomatique, un cloisonnement en BA13 d'épaisseur 96 mm a été jugé suffisant, à l'exception du soubassement du guichet prévu entre la zone publique et la zone propre au traitement des visas (partie privée) qui devra être renforcé pour des raisons de sécurité (guichet avec baie fixe anti-effraction et passe-billet). Les qualités acoustiques du cloisonnement devront néanmoins être assurées par le soin apporté à la pose des cloisons ainsi qu'aux finitions mises en œuvre. L'approvisionnement de ces cloisons sur le marché local a été approuvé.

Les menuiseries intérieures (portes) sont des produits importés et de qualité supérieure aux menuiseries disponibles localement. Elles sont prévues en bois stratifié, accordées esthétiquement, selon les préférences du client, aux menuiseries déjà en place et conservées dans la zone réaménagée. Leur pose devra être faite en prenant en compte le sens d'ouverture le plus fonctionnel et sécuritaire possible, en concertation avec le gestionnaire de site. Les serrures et clefs devront être testées avant réception finale et les clefs devront être identifiées, numérotées et remises d'un seul coup au gestionnaire du site. Lors de la réception de l'opération, le titulaire signera une déclaration attestant n'avoir conservé aucune clef permettant l'accès à la zone aménagée par lui.

Les travaux seront réalisés en site occupé, à proximité immédiate des agents travaillant dans l'Ambassade. Cependant, la zone objet du réaménagement sera libérée préalablement au lancement des travaux, les agents occupant cette zone pouvant temporairement être déplacés sur un autre espace du campus diplomatique.

Une fois que le client aura libéré l'espace (agents et mobilier), le prestataire procèdera en premier lieu aux démolitions préalables au réaménagement, ainsi qu'à la protection des réseaux et matériaux conservés.

Les matériaux objets d'une démolition seront évacués de la zone des travaux préalablement aux travaux de reconstruction ou de nouveau cloisonnement.

Les objectifs suivants sont notamment fixés au prestataire dans le cadre de sa mission :

- coordonner les activités de l'équipe afin d'assurer une supervision efficace ;
- Superviser le planning - Veiller à ce que le projet soit livré dans les délais et dans le respect du budget ;
- identifier les risques potentiels et proposer des solutions ;
- collaborer avec les parties prenantes en échangeant activement avec le responsable du projet et le gestionnaire de site afin de s'assurer que toutes les exigences du projet sont satisfaites ;
- Attribuer et contrôler le travail des éventuels sous-traitants.

L'offre n'inclut pas l'obtention de permis, d'approbations ou de conditions mais le titulaire du présent contrat doit informer le maître d'ouvrage des autorisations préalables de construction qu'il devra éventuellement obtenir pour la réalisation des travaux.

■ Contenu et contraintes de l'opération:

ATTENTES PARTICULIERES DU CLIENT LIEES AUX CONTRAINTES DU SITE :

Le prestataire devra respecter les points suivants, liés à la particularité du site de l'intervention (pour rappel, ce site est occupé et accueille les agents de l'Ambassade, du public, ainsi que du personnel de maintenance et de sécurité) :

***isolement ou balisage préalable indispensable entre la zone chantier et les occupants ou utilisateurs :** tant que la zone du chantier n'est pas bien séparée ou balisée pour les occupants, aucun travail ne peut être effectué. Les installations de chantier sont donc à planifier et à annoncer à l'avance au gestionnaire du site.

***identification en amont des équipements électriques à préserver, protéger ou neutraliser si nécessaire,** en accord avec le gestionnaire du site. De plus, l'alimentation et le raccordement final des nouveaux réseaux devront se faire en présence du responsable du site, un rendez-vous devra donc être pris à cet effet.

***déclarations préalables :**

Il faut notamment que le gestionnaire du site obtienne, suffisamment en amont de l'intervention:

- Dans un tableau, les noms, prénoms, date de naissance de tous les employés intervenants ou encadrants, pour criblage, en minuscules, sans accents, en utilisant le format suivant pour la date de naissance : jj/mm/aaaa;
- méthodologie d'intervention (dates de livraisons de matériel estimées, nombre de livraisons, véhicules attendus acheminant matériel ou personnel sur le site) ;
- anticipation avec le gestionnaire de la possibilité de réaliser les livraisons, les possibilités de parking temporaires ou à la journée des véhicules des équipes d'intervention ;

Il faudra aussi communiquer:

- un journalier, qui comprend la liste des employés sur site et leurs horaires de travail.

***base-vie, sanitaires :** les employés devront obtenir des autorisations d'accès de la part du gestionnaire de site. Un espace préalablement identifié servira de base vie à l'équipe de travaux et des sanitaires seront spécifiquement désignés pour l'usage exclusif ou partagé de l'équipe travaux. Ce point d'organisation est à anticiper avec le gestionnaire du site (service du secrétariat général d'Ambassade).

Les objectifs du maître d'ouvrage, fixés au prestataire de travaux dans la présente lettre de commande sont, également :

*Sur la base de l'estimation des coûts, le soumissionnaire est tenu de proposer l'équipement adéquat conformément à la technologie existante, à la production en série standard dans la conception standardisée de l'équipement requis, de haute qualité, conforme aux normes en vigueur, certifié par les institutions appropriées ; y compris les joints des éléments individuels de l'article proposé, la finition, les raccords, etc.

*Compris dans le prix de chaque article : Fourniture des matériaux, travaux, tous les transports externes et internes (horizontaux, verticaux) jusqu'au lieu d'installation, montage, accessoires auxiliaires ; échafaudages de travail et auxiliaires ; supports et appuis nécessaires pour un travail en toute sécurité, mis en place selon les règles de la profession et les réglementations, jusqu'à l'achèvement fonctionnel ou esthétique complet. Le prix unitaire comprend la protection des espaces mitoyens, intérieurs ou extérieurs, qui ne font pas l'objet des travaux couverts par le devis mais sont à proximité immédiate de ces travaux.